

Résumé de la mobilisation avec les partenaires autochtones

Rétroactions reçues à ce jour, en date du 30 mai 2023, de la part des gouvernements autochtones et des organisations représentatives de la Stratégie canadienne pour des bâtiments verts



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada

Résumé de la mobilisation avec les partenaires autochtones

Rétroactions reçues à ce jour,
en date du 30 mai 2023, de la part
des gouvernements autochtones et
des organisations représentatives
de la Stratégie canadienne
pour des bâtiments verts

Le 30 mai 2023



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada

Table des matières

1.0 Rapport	3
2.0 Introduction	4
3.0 Le processus de mobilisation	5
3.1 Objectifs de mobilisation	6
3.2 Sensibilisation	6
3.3 Événements de mobilisation.....	6
3.4 Contribution supplémentaire provenant de réunions antérieures, d’autres départements et de l’entreprise sociale ICE	8
3.5 La diffusion du rapport	8
4.0 Ce que nous avons entendu : Les principaux points de la rétroaction	8
4.1 L’autodétermination est la priorité absolue.....	8
4.2 Les Métis, les Inuits et les Premières Nations ont, au niveau national et régional, des contextes immobiliers, des histoires et des relations de gouvernance avec le Canada différents.....	9
4.3 L’amélioration du parc de logements est la priorité la plus élevée pour les bâtiments et nécessite un soutien en capital et en capacité.....	9
4.4 Les bâtiments écologiques, en particulier les maisons, favorisent l’émergence de communautés saines, durables et abordables.....	10
4.5 Les peuples autochtones connaissent bien le climat et seront des partenaires essentiels pour atteindre les objectifs de réduction nette à zéro.....	11
4.6 Les programmes de construction administrés par le gouvernement fédéral ne profitent pas suffisamment aux peuples autochtones.....	13
4.7 Les progrès réalisés pour combler le déficit d’infrastructures dans le Nord sont entravés par des coûts de construction très élevés, des besoins logistiques spécifiques et des considérations climatiques particulières.....	13
4.8 Il existe des obstacles financiers spécifiques à la construction et à l’entretien des habitations dans les réserves.....	14
5.0 Les besoins identifiés	14
5.1 Un financement supplémentaire est nécessaire pour combler le déficit d’infrastructures, notamment pour rénover et construire de nouveaux logements à faible consommation d’énergie et pour entretenir ces infrastructures au fil du temps.....	14
5.2 Il est nécessaire que le financement des bâtiments écologiques soit fourni directement par les partenaires autochtones à leurs citoyens, sur la base de critères.....	15
5.3 Il est nécessaire de rationaliser et d’adapter les programmes proposés par le gouvernement du Canada afin qu’ils soient accessibles aux partenaires autochtones.....	16
5.4 Il est nécessaire d’accroître les capacités locales, l’expertise, les services, l’économie et les possibilités de carrière à long terme dans le secteur des bâtiments écologiques.....	19

5.5 Il est nécessaire d’améliorer la sensibilisation et la communication concernant les initiatives fédérales. 21

6.0 Prochaines étapes pour La mobilisation des populations autochtones 24

Annexe A : Organisations contactées par RNCan qui jouent un rôle dans les secteurs du logement, des bâtiments et de l’infrastructure autochtones ou dans des secteurs techniques connexes 27

Annexe B : Liste des initiatives ou des équipes du gouvernement canadien contactées par RNCan 28

1.0 Rapport

Ce rapport résume les priorités, les perspectives et les besoins des gouvernements, des communautés, des organisations et des experts autochtones concernant les bâtiments écologiques. Les données recueillies proviennent de diverses sources de publications de partenaires autochtones, d'informations issues d'engagements antérieurs du gouvernement fédéral (lesquels ont été vérifiés afin de ne pas les dupliquer). Un engagement direct de Ressources naturelles Canada (RNCAN) nous permet de nous assurer que nous disposons des dernières informations disponibles sur les priorités des autochtones concernant les bâtiments écologiques.

En tant que synthèse des rétroactions reçues jusqu'à présent, l'analyse et les conclusions présentées ici ne sont pas considérées comme de « nouvelles informations », en particulier pour les partenaires autochtones qui peuvent avoir vécu directement les situations décrites et en avoir parlé à maintes reprises. L'objectif de ce rapport était plutôt de rassembler et de compiler les contributions reçues par le gouvernement fédéral de la part des groupes autochtones concernant les bâtiments écologiques en une seule synthèse, en vue de soutenir le développement de la Stratégie canadienne pour des bâtiments verts (Nommée ci-après « la stratégie »). Ce rapport ainsi que la stratégie seront continuellement mis à jour afin de refléter l'évolution des besoins des partenaires lorsque de nouvelles données seront reçues.

Tous les partenaires autochtones sont invités à soumettre leurs points de vue et commentaires sur le contenu de ce rapport ou sur la stratégie à tout moment, auprès de : greenbuildingsstrategy-strategiepourlesbatimentsverts@nrcan-rncan.gc.ca.

Lors de l'élaboration de la stratégie, des engagements distincts ont été pris avec les provinces, les territoires et les différents groupes industriels. Les conclusions de ces missions ont été résumées dans différents rapports.

Ce rapport n'est pas la stratégie elle-même, mais un outil permettant de s'assurer que les renseignements pris en compte par RNCAN reflètent fidèlement les besoins des partenaires. Une fois publiée, la stratégie contiendra des actions visant à amener le Canada à un objectif d'émissions nettes zéro provenant des bâtiments d'ici 2050.

Note sur l'utilisation du terme « partenaires »

Tout au long de ce rapport, nous utilisons le terme « partenaires » pour désigner les gouvernements, les communautés et les organisations autochtones avec lesquels nous nous engageons et établissons des relations. Nous évitons d'utiliser le terme « intervenant », car nous reconnaissons que les peuples autochtones sont détenteurs de droits. Le terme « partenaires » n'est peut-être pas le plus approprié, car nous en sommes au début de nos relations et la confiance doit continuer d'être développée. Nous utilisons le terme « partenaires » tout au long du rapport afin de communiquer succinctement la diversité des organisations autochtones et d'exprimer notre espoir de maintenir ces relations à long terme.

2.0 Introduction

En 2021, le Parlement a adopté la loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), qui sert de cadre pour la réconciliation, la guérison et les relations de coopération entre le gouvernement du Canada, les Premières Nations, les Inuits et les Métis. En ce qui concerne le développement de programmes d'habitation, une priorité importante pour les partenaires autochtones étant donné le retard actuel en matière d'infrastructure entre les autochtones et les non-autochtones au Canada¹, la DNUDPA stipule que :

« Les peuples autochtones ont le droit de déterminer et d'élaborer des priorités et des stratégies pour exercer leur droit au développement. En particulier, les peuples autochtones ont le droit de participer activement à l'élaboration et à la détermination des programmes de santé, d'habitation et des autres programmes économiques et sociaux qui les concernent et, dans la mesure du possible, d'administrer ces programmes par l'intermédiaire de leurs propres institutions². »

Le Plan d'action de la Loi sur la DNUDPA a été publié en juillet 2023 et inclut des mesures du Plan d'action spécifiques liées au logement, telles que :

- Dans le cadre du mesure no. 11, la Société canadienne d'hypothèques et de logement poursuivra l'exploration d'options avec les Premières Nations relatives à leur proposition d'exercer leur compétence sur leur logement et de transférer les soins et le contrôle du financement des fonds pour le logement dans les réserves aux Premières Nations.
- En vertu du mesure no. 15, Services aux Autochtones Canada poursuivra les travaux avec les Premières Nations pour combler les lacunes en matière d'infrastructure dans les réserves en fonction des priorités établies par les communautés, dans le but d'améliorer la prestation actuelle des services (y compris l'augmentation du nombre de logements) en plus de soutenir l'accroissement de la capacité des Premières Nations en matière de gouvernance, de gestion et de planification du logement.
- Au titre de mesure no. 88, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Services aux Autochtones Canada poursuivra la mise en œuvre et élaboration conjointe d'une Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique avec des partenaires autochtones. Cette stratégie comblera des lacunes importantes dans la Stratégie nationale sur le logement au sujet des besoins en matière de logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique. Elle complétera les trois stratégies de logement existantes fondées sur la distinction (la Stratégie sur le logement et l'infrastructure connexe des Premières Nations, la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat et l'Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse).

¹ Statistique Canada (le 21 septembre 2022) *Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada selon les données du recensement de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021007/98-200-x2021007-fra.cfm>

² Nations Unies (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. p.18 <https://social.desa.un.org/fr/node/3245>

L'action climatique se fait avancer en même temps que les mesures relatives au logement. Le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, y compris dans le secteur des bâtiments. L'environnement bâti du Canada est la troisième source d'émissions au Canada et les émissions du secteur des bâtiments ont tendance à augmenter. Si les mesures nécessaires sont prises, le plan de réduction des émissions pour 2030 indique que le secteur des bâtiments pourrait contribuer à une réduction de 37 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030 (53 mégatonnes).

Le gouvernement du Canada ne peut à lui seul atteindre l'objectif d'une consommation nette zéro dans le secteur des bâtiments. Le gouvernement du Canada et les partenaires autochtones ont pour priorité commune de combler le déficit d'infrastructures de manière à créer des bâtiments durables, sains et abordables. Ces « bâtiments verts » offrent de nombreux avantages à leurs habitants, notamment des espaces plus sains et plus confortables. Ceci est important pour de nombreuses communautés autochtones, qui vivent souvent dans des régions septentrionales ou éloignées et qui connaissent une crise du logement en partie due au fait que les logements ne sont pas adaptés à leur emplacement, au climat et à la culture (ainsi qu'au manque de logements en général).

Il s'agit d'un défi que le gouvernement du Canada s'efforce de relever avec ses partenaires autochtones. La Stratégie canadienne pour des bâtiments verts, par l'intermédiaire de RNCan, collabore avec d'autres ministres chargés de combler le déficit d'infrastructures d'ici 2030, notamment le ministre des Relations Couronne-Autochtones, le ministre des Relations entre la Couronne et les Autochtones, le ministre des Affaires du Nord, le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion et le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des communautés. Les communautés autochtones ont fait des progrès en matière d'écologisation des bâtiments et la stratégie devrait soutenir des efforts supplémentaires en collaboration avec les partenaires autochtones.

RNCan tient à remercier tous ceux qui ont participé à ce dialogue jusqu'à présent. Le gouvernement du Canada est déterminé à poursuivre sa collaboration avec les partenaires autochtones afin de construire de meilleures maisons, d'écologiser l'environnement bâti du Canada et d'atteindre nos objectifs en matière d'émissions nettes zéro.

3.0 Le processus de mobilisation

RNCan a commencé à mobiliser des partenaires autochtones en mai 2022, avec une sensibilisation et un engagement plus actif à partir de novembre 2022. La mobilisation avec les partenaires autochtones est l'un des nombreux éléments de la stratégie. La mobilisation a consisté à organiser des activités de sensibilisation et des réunions dans le but de recueillir et de prendre en compte les contributions des partenaires autochtones tout au long de l'élaboration de la stratégie. Cela a permis aux partenaires de faire entendre leur voix sur l'évolution des initiatives existantes et sur la manière dont les nouvelles initiatives pourraient les soutenir davantage. L'accent a été mis sur la sensibilisation dans les domaines où RNCan avait des lacunes dans sa compréhension des priorités des autochtones, à la suite de l'examen des publications autochtones et des initiatives de mobilisation fédérales antérieures. RNCan a mené cette mobilisation parce que la collaboration entre les peuples autochtones et tous les Canadiens rendra possible cette vision nette zéro et nous voulons nous assurer que la stratégie reflète les priorités des peuples autochtones.

3.1 Objectifs de mobilisation

- Établir des relations à long terme avec les partenaires autochtones, en adoptant une approche fondée sur les droits, ce qui guidera la Stratégie canadienne pour des bâtiments verts.
- Mener la mobilisation en reconnaissant les besoins et les relations uniques entre le gouvernement du Canada et les partenaires des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Se mobiliser significativement avec des partenaires qui exercent une influence sur les priorités et les actions de la stratégie et où il est possible de répondre à leurs besoins.
- Adopter une approche fondée sur le genre, en incluant les femmes et les organisations 2SLGBTQ+ dans les activités de sensibilisation et de mobilisation.
- Aborder la transformation du secteur des bâtiments d'un point de vue holistique, en incluant les aspects sociaux, de santé et de bien-être des bâtiments écologiques.

3.2 Sensibilisation

L'engagement initial de la stratégie visait les organismes autochtones nationaux (OAN), les gouvernements autochtones, les organisations nationales de femmes autochtones, ainsi que certaines organisations régionales représentatives. Après avoir entamé des discussions préliminaires avec les organisations autochtones en mai 2022, la mobilisation s'est accélérée en novembre 2022 lorsque le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, l'honorable Jonathan Wilkinson, a envoyé une lettre aux organisations suivantes pour les inviter à dialoguer avec RNCan :

- L'Assemblée des Premières Nations (APN),
- L'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK),
- Le Ralliement national des Métis (RNM),
- Le Metis Settlements General Council (MSGC),
- La Fédération des Métis du Manitoba (FMM),
- L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC),
- Pauktuutit Inuit Women of Canada (PIWC), et
- Les Femmes Michif Otipemisiwak (LFMO).

En décembre 2022, 34 organisations techniques ou non gouvernementales du secteur des bâtiments, dont beaucoup sont dirigées par des autochtones, ont été contactées (voir l'annexe A). Cette démarche visait les organisations qui soutiennent principalement les gouvernements et les communautés autochtones dans le cadre de projets de construction ou d'énergie, ou qui offrent des programmes d'habitation.

En avril et mai 2023, l'honorable secrétaire parlementaire Julie Dabrusin a tenu des discussions bilatérales ou des tables rondes avec des partenaires autochtones (pour plus de détails, voir le tableau 1 ci-dessous).

3.3 Événements de mobilisation

Les événements de mobilisation ci-dessous ont permis de présenter la stratégie, de discuter des priorités mutuelles et de donner aux partenaires l'occasion d'exprimer leurs défis et leurs besoins actuels dans la promotion des bâtiments verts. Tous les commentaires ont été fournis verbalement lors des réunions; aucune contribution écrite n'a été reçue.

Tableau 1 : Résumé des événements de mobilisation avec les organisations autochtones et les gouvernements

DATE	ACTION
Mai 2022	RNCan a présenté la stratégie au secteur économique de l'Assemblée des Premières Nations. Après cette réunion, nous avons reporté nos projets de rencontre avec les Inuits et les Métis afin d'affiner l'approche de notre mobilisation et de notre collecte d'informations.
Juin 2022	RNCan a été invité au Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations–Canada (CMAC) pour présenter la stratégie et partager l'expérience retenue de la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes ³ . Le secrétariat du CMAC a demandé à RNCan et à d'autres fonctionnaires fédéraux de fournir aux membres des Premières Nations des mises à jour sur les initiatives du Plan de réduction des émissions pour 2030 et sur les possibilités de mobilisation à venir.
Novembre 2022	L'honorable Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles, a envoyé une lettre à huit organisations autochtones nationales, à des organisations nationales de femmes autochtones et à certaines organisations régionales afin d'entamer un dialogue sur la stratégie.
Décembre 2022	RNCan a envoyé une demande de dialogue à 34 organisations techniques qui soutiennent les gouvernements et les organisations autochtones dans le domaine de la construction, du logement et de l'efficacité énergétique.
Novembre 2022	La secrétaire parlementaire de RNCan, Julie Dabrusin, et d'autres représentants de RNCan ont rencontré l'entreprise sociale Indigenous Clean Energy (ICE) pour discuter de la stratégie.
Novembre 2022 à janvier 2023	RNCan a rencontré séparément les représentants de l'ITK, du RNM, de l'AFAC et de l'APN pour discuter des priorités mutuelles et des actions potentielles de la stratégie.
Janvier 2023	Des représentants de RNCan ont rencontré l'entreprise sociale ICE pour assurer le suivi de la discussion initiale de novembre et de discuter des priorités mutuelles et des actions potentielles de la stratégie.
Février 2023	RNCan a participé à l'atelier <i>Inuit Energy Pathways</i> d'ITK à Ottawa avec les organisations régionales de revendications territoriales inuites pour discuter de la stratégie, d'autres programmes d'efficacité énergétique et de priorités mutuelles potentielles concernant l'écologisation de l'environnement bâti.
Février 2023	RNCan a organisé une séance d'information avec le RNM et ses membres directeurs afin de présenter le programme de bâtiments écologiques de RNCan et de discuter d'une future collaboration.
Mars 2023	RNCan a assisté à la conférence nationale sur la gestion des actifs de l'APN avec des représentants régionaux des Premières Nations et des experts techniques pour discuter de la stratégie et des priorités mutuelles potentielles concernant l'écologisation de l'environnement bâti et la réduction des lacunes en matière d'infrastructure.

³ Le CMAC est un comité technique mixte composé de 10 représentants régionaux des Premières Nations et du gouvernement fédéral.

DATE	ACTION
D'avril à mai 2023	RNCan a tenu cinq discussions bilatérales ou tables rondes sous l'égide de l'honorable Secrétaire parlementaire Julie Dabrusin, notamment avec le MSGC, l'ITK et certaines organisations régionales de revendications territoriales inuites, le RNM, l'AFAC et des représentants autochtones du secteur technique et de l'industrie. Ce rapport a été partagé et discuté avec les participants, de même que leurs priorités en matière de bâtiments écologiques.

**D'autres activités de mobilisation sont prévues, voir la section « Prochaines étapes de mobilisation des populations autochtones »*

3.4 Contribution supplémentaire provenant de réunions antérieures, d'autres départements et de l'entreprise sociale ICE

Compte tenu des relations entre les autochtones et la Couronne et de la complexité et de l'évolution de la mobilisation fédérale en faveur des logements et des infrastructures autochtones, RNCan a recueilli des informations sur ce que d'autres ministères du gouvernement du Canada avaient entendu de la part de partenaires autochtones sur ces sujets. RNCan a rencontré plus de 20 équipes du gouvernement canadien provenant de Services aux Autochtones Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Infrastructure Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (voir l'annexe B). Ce rapport présente les résultats de ces réunions.

Ce rapport inclut également les contributions antérieures des partenaires autochtones sur la programmation pertinente lors des réunions de RNCan. Par exemple, des réunions de mobilisation avec les OAN et leurs membres régionaux ont eu lieu entre 2020 et 2022 pour discuter de la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes. Étant donné que cette subvention cherche à augmenter les taux de rénovation et les bâtiments écologiques, ce rapport résume également les principales conclusions de certaines de ces mobilisations.

RNCan a également passé un contrat avec une organisation à but non lucratif, l'entreprise sociale Indigenous Clean Energy (ICE), pour qu'elle évalue la mobilisation en 2022 et produise un rapport sur les obstacles et les solutions potentielles à l'adoption de mesures d'efficacité énergétique dans les communautés autochtones du Canada. Les résultats de la recherche d'ICE sont également reflétés dans ce rapport.

3.5 La diffusion du rapport

Ce rapport a été communiqué aux partenaires autochtones avant les tables rondes d'avril et de mai 2023 organisées par l'honorable Secrétaire parlementaire, Julie Dabrusin.

4.0 Ce que nous avons entendu : Les principaux points de la rétroaction

4.1 L'autodétermination est la priorité absolue.

Les droits des peuples autochtones sont officiellement reconnus dans la Constitution canadienne, la DNUDPA et la Loi sur la DNUDPA.

Les partenaires autochtones ont indiqué que les objectifs et la programmation actuels ne reconnaissent pas leur droit à l'autonomie. Les programmes sont souvent élaborés par le gouvernement du Canada avec peu de mobilisation de la part des partenaires autochtones et leur sont fournis, à eux ou à leurs

citoyens, par le gouvernement du Canada ou d'autres contractants (pour plus d'informations sur les programmes gouvernementaux, voir les sections 4.6 et 5.3 ci-dessous). Cela signifie que les gouvernements, les organisations ou les autochtones ne peuvent souvent pas accéder aux ressources nécessaires pour répondre à leurs priorités, car les défis et les solutions sont définis par le gouvernement du Canada. Cela signifie que les défis actuels ont persisté et n'ont pas été résolus.

La souveraineté autochtone peut être reconnue en élaborant conjointement des initiatives et en planifiant des initiatives menées par les autochtones. Cela signifie qu'il faut centrer les projets prioritaires des partenaires autochtones sur leur propre définition des bâtiments résistants au climat et éviter d'imposer des limites, par exemple par le biais d'ententes de financement qui stipulent exactement quels types de technologies ou de dépenses sont éligibles pour que les partenaires autochtones atteignent le niveau net zéro. Les gouvernements et les organisations autochtones ont indiqué qu'ils disposaient de systèmes de gouvernance internes et que les réserves de financement fondées sur des distinctions et assorties de conditions flexibles leur permettaient de répondre à leurs priorités de la manière la plus efficace pour eux et pour leurs citoyens. Il a été suggéré que le rôle de RNCan pourrait être de fournir des informations et des ressources pour soutenir la prise de décision par les autochtones.

4.2 Les Métis, les Inuits et les Premières Nations ont, au niveau national et régional, des contextes immobiliers, des histoires et des relations de gouvernance avec le Canada différents.

La constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : Inuits, Premières Nations et Métis. La diversité des contextes locaux tels que la culture, la langue, la gouvernance et, par conséquent, les perspectives et les progrès des bâtiments écologiques ou résistants au changement climatique font partie intégrante de chaque distinction.

Les partenaires ont indiqué qu'il était important d'aborder distinctement l'établissement des relations et la définition de priorités en matière de bâtiments écologiques. Pour comprendre cette diversité, il est important de s'engager auprès des gouvernements et des organisations autochtones régionales. Le présent rapport se concentre sur le retour d'information des organisations non gouvernementales et de *certaines* partenaires régionaux. RNCan reconnaît que ce rapport ne représente pas entièrement la diversité des peuples autochtones du Canada et chacune de leurs priorités. Il existe au Canada des perspectives qui n'ont pas été atteintes lors de cette mobilisation initiale, comme les autochtones autonomes et les détenteurs de traités modernes, qui peuvent avoir des perspectives et des capacités différentes pour collaborer à l'écologisation de l'environnement bâti avec le gouvernement du Canada. RNCan vise à combler cet écart en matière de mobilisation, comme indiqué à la fin du présent rapport dans la section « Prochaines étapes de l'engagement des populations autochtones ».

4.3 L'amélioration du parc de logements est la priorité la plus élevée pour les bâtiments et nécessite un soutien en capital et en capacité.

Les peuples autochtones connaissent une crise nationale du logement et les partenaires ont parlé de la priorité d'améliorer leur parc de logements. La population est confrontée au surpeuplement, aux logements délabrés, au manque de logements suffisants et à d'autres obstacles liés aux infrastructures qui empêchent la construction et l'entretien de logements adéquats, en particulier dans les communautés nordiques et reculées et pour les femmes, les filles et les personnes issues de la diversité des genres. Par rapport à la population générale du Canada, les peuples autochtones sont plus

susceptibles de connaître la pauvreté énergétique⁴, de vivre dans des logements inabordables et d'occuper des habitations plus anciennes et moins efficaces qui ont le plus besoin d'être rénovées en profondeur.

La nation Haítzaqv (Heiltsuk), une nation isolée de l'ouest de la Colombie-Britannique, donne la priorité à la souveraineté énergétique de ses communautés en adoptant des mesures d'efficacité énergétique résidentielle, telles que des pompes à chaleur électriques, et en abandonnant le diesel au profit de l'énergie solaire⁵.

Outre les coûts d'investissement et d'installation, les partenaires autochtones ont souligné que l'amélioration du parc de logements nécessitait également un renforcement des capacités locales pour l'exécution des projets. RNCan croit que les capacités locales pour les projets immobiliers et de maintenance sont importantes pour encourager les carrières locales, pour garantir une offre adéquate de techniciens de maintenance locaux lorsque la technologie nécessite un entretien ou une réparation et ainsi maintenir le parc immobilier. Les administrations et les entreprises régionales sont bien placées pour exécuter les projets, car elles comprennent le contexte local et entretiennent des relations avec les habitants. Toutefois, RNCan a appris que présentement la plupart des entreprises qui obtiennent des contrats pour ces types de projets ne sont ni locales ni autochtones. En outre, les gouvernements autochtones ont du mal à faire avancer les nombreuses priorités urgentes dans le secteur des bâtiments en raison de leurs effectifs limités, ainsi que du manque de formation et d'information sur les produits et les services liés aux bâtiments écologiques.

Les OAN souhaitent résoudre en priorité cette crise du logement et ils ont élaboré des stratégies nationales en collaboration avec le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a financé directement des partenaires dans tout le pays pour aider à résoudre la crise du logement. En ce qui concerne les logements au Canada, bien que des progrès aient été accomplis depuis 2018 pour combler le fossé entre les autochtones et les non-autochtones, il reste encore beaucoup à faire.

Les communautés autochtones ont fait des progrès pour combler le manque de logements. Entre autres réussites, en décembre 2022, les investissements dans la Stratégie sur le logement de la Nation métisse ont permis de réparer ou de rénover environ 2 900 logements et de construire ou d'acheter près de 1 400 nouveaux logements. En septembre 2022, les communautés des Premières Nations avaient signalé plus de 3 500 projets d'infrastructure liés au logement, dont plus de 1 000 projets de rénovation et plus de 1 000 projets de construction. Dans la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat (2018), l'ITK a fait état de plus de 180 logements nouvellement construits, en plus de plusieurs rénovations de maisons et de projets d'efficacité énergétique.

4.4 Les bâtiments écologiques, en particulier les maisons, favorisent l'émergence de communautés saines, durables et abordables.

RNCan a entendu de ses partenaires autochtones que les effets positifs des bâtiments écologiques ne se limitent pas à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais qu'ils contribuent à la réalisation de leurs objectifs sanitaires, sociaux et économiques. Des mesures spécifiques visant à rendre les

⁴ La pauvreté énergétique est déclarée lorsqu'un ménage consacre 10 % ou plus de ses revenus à ses besoins en énergie.

⁵ CBC (2022). Une des Premières Nations de l'ouest de la Colombie-Britannique progresse vers la souveraineté énergétique. [https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/heilstuk-nation-energy-sovereignty-1.6672940#:~:text=/Radio-Canada\)-Six years after a devastating diesel spill underscored its dependency,solar composting to its community.](https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/heilstuk-nation-energy-sovereignty-1.6672940#:~:text=/Radio-Canada)-Six years after a devastating diesel spill underscored its dependency,solar composting to its community.)

bâtiments écologiques, telles que des maisons bien isolées, des fenêtres étanches, des systèmes de chauffage efficaces et des sources d'énergie renouvelables, font déjà partie des approches existantes des communautés autochtones pour améliorer leur parc immobilier par le biais de stratégies de logement élaborées conjointement. Les partenaires ont indiqué qu'il était prioritaire que les nouveaux bâtiments soient conformes à leurs objectifs climatiques et améliorent la santé et la prospérité économique de leurs résidents.

La Nova Scotia Native Women's Association construit un centre de résilience de 6,5 millions de dollars dans la Première Nation de Millbrook afin d'aider les femmes autochtones et leurs familles à guérir des injustices du passé, notamment des pensionnats. Le centre comprendra des mesures d'efficacité énergétique⁶.

C'est également le cas des maisons, où la communauté verte (ou autres bâtiments locaux) peut contribuer à une sensibilisation accrue au changement climatique, aux pratiques durables et aux principes culturels. Dans ce cas, RNCan a appris que l'écologisation de l'environnement bâti devait être envisagée dans une perspective holistique et que le soutien à l'écologisation des habitations devait être facilement disponible et conditionné avec le financement des besoins de base en habitation. Les bâtiments écologiques peuvent contribuer à la santé et au bien-être, notamment en améliorant l'infrastructure sociale et communautaire. Les bâtiments écologiques pourraient également contribuer à répondre aux Appels à la justice formulés dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les FFADA⁷, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la résilience.

4.5 Les peuples autochtones connaissent bien le climat et seront des partenaires essentiels pour atteindre les objectifs de réduction nette à zéro.

RNCan a appris de ses partenaires, d'organisations techniques et d'autres ministères que les peuples autochtones et les gouvernements mènent de nombreux projets climatiques novateurs dans le domaine des bâtiments et qu'il est possible d'accélérer ce travail pour rendre l'environnement bâti plus écologique.

Il existe de nombreux exemples de ce leadership. Dans le cadre du programme Bringing it Home d'ICE, des experts autochtones en projets de bâtiments écologiques partagent leurs connaissances et aident les communautés à adopter des mesures d'efficacité énergétique dans l'environnement bâti. Dans le cadre de l'Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones d'Impact Canada, 17 projets bénéficiant d'un financement pouvant aller jusqu'à 2 millions de dollars ont été approuvés et nombre d'entre eux comprennent des mesures d'écologisation visant à créer des maisons à faible consommation d'énergie ou à consommation nette zéro.

Lorsqu'il a reçu 5 millions de dollars du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone pour rénover ses immeubles de bureaux et créer un espace jeunesse pour l'apprentissage sur le climat, le président de la Fédération des Métis du Manitoba a déclaré : « Donner la priorité à nos

⁶ Le gouvernement du Canada. Le Canada investit dans un centre Mi'kmaw pour la guérison et la résilience des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQIA. <https://www.canada.ca/fr/bureau-infrastructure/nouvelles/2022/07/le-canada-investit-dans-un-centre-mikmaw-pour-la-guerison-et-la-resilience-des-femmes-des-filles-et-des-personnes-2slgbtqia.html>

⁷ FFADA signifie Femmes et les Filles Autochtones Disparues et Assassinées. Pour en savoir plus, consultez le site web de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>.

terres, nos eaux et notre air va de pair avec la conservation et la durabilité et constitue un élément clé de la relation de nos citoyens avec le territoire de la Nation métisse⁸. »

Les OAN et leurs membres jouent également un rôle de premier plan. Dans le Nord, les gouvernements inuits ont élaboré et publié la Stratégie nationale inuite sur les changements climatiques. Cette stratégie donne la priorité à cinq domaines clés, dont les infrastructures et l'énergie. Les bâtiments écologiques sont spécifiquement mentionnés dans la Stratégie nationale inuite sur les changements climatiques, qui vise à « combler le déficit d'infrastructures grâce à des constructions neuves résistantes au climat [et] à des rénovations de constructions existantes »⁹. Le changement climatique se produisant plus rapidement et plus tôt dans le nord du Canada, RNCan peut travailler avec les Inuits et apprendre d'eux pour s'assurer que l'environnement bâti n'est pas seulement vert, mais aussi résilient face au changement climatique.

En 2019, par la résolution 05/2019, l'APN a déclaré une situation d'urgence climatique et s'efforce depuis lors de rassembler les Premières Nations pour prendre des actions en faveur du climat. En mars 2020, plus de 300 Premières Nations se sont réunies lors du premier rassemblement national sur le climat pour discuter du changement climatique. Ces conversations se sont appuyées sur l'optique climatique des Premières Nations, qui présente trois composantes — le contexte, les impacts et l'action — visant à encadrer les discussions sur le climat de manière à ce qu'elles conduisent à des changements transformateurs et systématiques¹⁰.

Le Ralliement national des Métis a indiqué à RNCan que ses membres dirigeants font des progrès considérables dans l'écologisation de leur parc immobilier. Les membres dirigeants métis réduisent les émissions des immeubles de bureaux en aidant leurs citoyens à réparer les bâtiments et à les rénover. Le RNM a déclaré que l'écologisation de son parc immobilier était une priorité pour ses membres dirigeants et qu'un partenariat entre RNCan et le RNM serait mutuellement bénéfique. La plupart des Métis vivent dans des centres urbains, comme l'ensemble de la population canadienne. C'est donc l'occasion pour le gouvernement fédéral de collaborer avec le RNM et de s'inspirer de leurs meilleures pratiques pour rendre les bâtiments urbains plus écologiques d'ici 2050.

⁸ Le gouvernement du Canada (2021). La Fédération des Métis du Manitoba prend deux initiatives d'action climatique grâce au soutien d'environ 5 millions de dollars en provenance du gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2021/06/la-federation-des-metis-du-manitoba-prend-deux-initiatives-de-lutte-contre-les-changements-climatiques-grace-a-un-soutien-financier-denviron-cinq-m.html>

⁹ ITK (2022). Stratégie nationale inuite sur les changements climatiques : L'action climatique dans l'Inuit Nunangat doit être fondée sur une vision inuite de notre résilience face à un environnement qui évolue rapidement. <https://www.itk.ca/projects/national-inuit-climate-change-strategy/>

¹⁰ L'Assemblée des Premières Nations. (2020). *Rapport sur le rassemblement national sur le climat : Mener à bien le changement, diriger des solutions*. <https://afn.ca/fr/toutes-les-nouvelles/nouvelles/rassemblement-national-sur-le-climat-de-lapn-dialogue-positif-entre-les-dirigeants-les-aines-et-les-jeunes-des-premieres-nations-pour-lutter-contre-les-changements-climatiques/>

4.6 Les programmes de construction administrés par le gouvernement fédéral ne profitent pas suffisamment aux peuples autochtones.

Les partenaires ont clairement indiqué que les programmes actuels du gouvernement du Canada ne les soutiennent pas suffisamment dans l'écologisation de leur parc immobilier. RNCan a entendu que ces programmes :

- sont administrativement lourds pour les gouvernements et les organisations autochtones lorsqu'il s'agit de demander et de recevoir un financement, car les demandes impliquent une concurrence fondée sur le mérite, des délais stricts, des flexibilités limitées, des critères d'éligibilité rigoureux et des méthodes de distribution des fonds lourdes ou complexes;
- n'incluent pas de soutien aux demandeurs autochtones potentiels pour qu'ils s'informent, se préparent et remplissent les demandes de financement;
- sont souvent offerts par le biais de la présentation d'un projet, ce qui rend difficile la prévision des défis à relever et la planification à long terme;
- se concentrent souvent sur l'octroi d'un financement destiné à compenser les coûts de l'installation et de la construction initiale, sans soutien financier pour les dépenses d'exploitation et d'entretien courantes;
- ne correspondent pas aux réalités auxquelles sont confrontés les peuples autochtones, notamment en ce qui concerne la vie dans les régions nordiques et éloignées, les besoins et types de gouvernance différents de ces régions, ainsi que les priorités multiples, concurrentes et plus urgentes;
- ne reconnaissent pas l'autonomie des autochtones en n'offrant pas d'options d'initiatives pour le développement et le maintien des compétences, des connaissances et des capacités locales à long terme; et
- sont très fragmentés dans le paysage fédéral; il y a trop de programmes avec des caractéristiques différentes, ce qui rend les progrès à long terme difficiles.

En raison de ces difficultés d'accès aux programmes, les partenaires ont rarement été en mesure de trouver, de demander et de recevoir un financement des programmes administrés par le gouvernement du Canada. Nous reconnaissons également que ces messages ont été répétés et partagés par ces mêmes organisations autochtones à de nombreuses reprises et de différentes manières, et que l'absence de progrès spécifiques dans la modification des programmes fédéraux a été une source de frustration et de défi pour les partenaires.

4.7 Les progrès réalisés pour combler le déficit d'infrastructures dans le Nord sont entravés par des coûts de construction très élevés, des besoins logistiques spécifiques et des considérations climatiques particulières.

De nombreuses communautés autochtones vivent dans le nord du Canada et sont confrontées à des différences climatiques extrêmes et à des défis complexes en matière d'infrastructures, notamment pour les bâtiments. Il s'agit des Inuits, ainsi que de certaines communautés des Premières Nations et des Métis.

Les partenaires du Nord ont réitéré le besoin d'un financement plus important pour progresser dans la réalisation de leurs objectifs. RNCan a entendu qu'il était plus coûteux d'atteindre les objectifs de construction dans le Nord. Pour construire dans le Nord, les promoteurs doivent se rendre dans des

endroits éloignés, préparer le terrain (par exemple, installer des infrastructures d'eau et d'égouts), expédier les matériaux pendant des saisons et des horaires de transport spécifiques (par exemple, horaires des services aériens ou maritimes), payer des frais supplémentaires d'expédition et prendre en compte les effets du changement climatique (par exemple, le dégel du pergélisol). RNCan a également entendu qu'il est plus coûteux d'entretenir les maisons dans le Nord. Les coûts de chauffage sont plus élevés, les hivers longs usent plus rapidement les matériaux et l'accès à l'assurance habitation est limité. La pauvreté et les écarts de revenus sont également importants, ce qui rend les exigences de partage des coûts et les coûts initiaux de participation aux programmes gouvernementaux impossibles pour de nombreux résidents. Les populations des communautés sont également peu nombreuses, ce qui limite le marché de la revente des maisons et les possibilités de former des travailleurs locaux permanents ou d'acquérir des compétences techniques dans le domaine de la technologie des bâtiments écologiques.

4.8 Il existe des obstacles financiers spécifiques à la construction et à l'entretien des habitations dans les réserves.

Pour les Premières Nations, la *Loi sur les Indiens* régit les terres situées dans les réserves et a des répercussions sur la propriété des terres et des bâtiments. Les Premières Nations vivant dans des réserves sont confrontées à des limitations de financement pour leurs maisons, lorsque la Couronne détient les terres en fiducie afin de prévenir le transfert permanent de terres à des personnes n'appartenant pas à la réserve. Bien qu'il existe des programmes pour surmonter cet obstacle, comme la garantie de prêt ministérielle des SAC, cette législation continue d'empêcher les Premières Nations d'obtenir un financement parce que les institutions de prêt ne peuvent pas saisir le bien immobilier.

De ce fait, certains programmes du gouvernement du Canada représentent un défi pour les Premières Nations. Par exemple, la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes exige, dans le cadre de son volet national basé sur l'individu, qu'une personne soit propriétaire de son logement pour pouvoir participer au programme. Depuis le lancement de cette subvention, le programme s'est adapté pour permettre aux demandeurs autochtones de fournir différentes formes de preuve de leur statut de propriétaire ou d'occupant, avec une certaine souplesse pour les membres des Premières Nations. Ces changements ont aidé certaines Premières Nations à surmonter l'obstacle de la propriété, mais d'autres obstacles, tels que les coûts élevés des rénovations dans les communautés éloignées, rurales et nordiques, empêchent encore de nombreuses personnes de participer.

5.0 Les besoins identifiés

Les partenaires autochtones ont fait part des besoins suivants.

5.1 Un financement supplémentaire est nécessaire pour combler le déficit d'infrastructures, notamment pour rénover et construire de nouveaux logements à faible consommation d'énergie et pour entretenir ces infrastructures au fil du temps.

RNCan a entendu que le financement est le principal obstacle à la résorption du déficit d'habitation. Concernant les infrastructures, le gouvernement du Canada a pour objectif de combler l'écart entre les autochtones et les non-autochtones au Canada d'ici 2030. Cela nécessitera un financement à long terme, prévisible et stable, qui ira directement aux peuples autochtones et ne passera pas par les provinces ou les territoires. Le financement ne devrait pas non plus être assuré par la création de nouveaux programmes fédéraux, dans un paysage de programmes fédéraux dont la taille et la

complexité ne cessent de croître et dans lequel il est difficile pour les demandeurs potentiels de s’y retrouver.

Le gouvernement du Canada s’est engagé à consacrer des milliards de dollars aux habitations autochtones depuis 2015, mais les fonds et les initiatives actuels ne suffisent pas à financer les investissements nécessaires pour combler le déficit d’infrastructures. Par exemple, en 2021, l’Institut des finances publiques et de la démocratie a estimé qu’il faudrait 59,4 milliards de dollars supplémentaires pour combler le manque d’habitations dans les communautés des Premières Nations vivant dans les réserves. Ceci inclut le financement que requièrent le surpeuplement, la migration des membres des Premières Nations vers leurs communautés, le remplacement des logements, l’entretien des unités, la réparation des unités et la croissance de la population¹¹. Lors des discussions de janvier 2023 avec l’APN, RNCan a appris qu’une analyse plus récente avait augmenté les besoins financiers estimés pour combler le déficit d’habitations à plus du double des 59,4 milliards de dollars indiqués précédemment.

À travers la stratégie nationale sur le logement des Inuits, les régions inuites ont procédé à des évaluations détaillées des besoins en infrastructures dans la région. Pour combler le déficit d’infrastructures dans l’Inuit Nunangat, l’ITK, dans sa présentation prébudgétaire pour 2023, estime qu’un investissement initial de 55,3 milliards de dollars est nécessaire, suivi d’un financement de 793,7 millions de dollars par an. Cela inclut les infrastructures autres que les bâtiments.

Enfin, la proposition prébudgétaire de la Nation métisse pour 2023 estime que 1,32 milliard de dollars sur six ans sont nécessaires pour garantir des logements sûrs, abordables et accessibles aux citoyens métis.

Il est important de noter que les propositions prébudgétaires présentées par ces trois organisations ne couvrent pas toutes les communautés autochtones du Canada et que des besoins de financement supplémentaires sont attendus en plus de ceux énumérés ci-dessus.

Des organisations (AFAC et d’autres représentants techniques et industriels) ont suggéré qu’afin de garantir que les fonds disponibles puissent être consacrés à la construction de bâtiments répondant à des normes d’efficacité énergétique élevées, le gouvernement fédéral devrait faire sa part pour que les politiques d’approvisionnement encouragent la sélection de constructions de logements plus écologiques et les avantages pour la communauté qui y sont associés, même si cela est le plus coûteux. ICE a ajouté qu’il fallait également privilégier le financement de projets régionaux d’efficacité énergétique, qui permettent de réaliser des économies d’échelle et des apprentissages croisés, ainsi que sur la mise en œuvre d’approches de financement innovantes.

5.2 Il est nécessaire que le financement des bâtiments écologiques soit fourni directement par les partenaires autochtones à leurs citoyens, sur la base de critères.

Les partenaires autochtones ont déclaré qu’ils étaient les mieux placés pour atteindre leurs objectifs en ce qui concerne le logement et les infrastructures connexes. Les gouvernements autochtones sont ceux qui connaissent le mieux leurs communautés et leurs besoins. Ils souhaitent renforcer les capacités internes et communautaires pour gérer les initiatives en matière de logement et de construction d’une

¹¹ L’Institut des finances publiques et de la démocratie (2021). *Analyse des coûts des pénuries actuelles d’habitations et des besoins futurs chez les Premières Nations*. L’Assemblée des Premières Nations.

manière qui favorise les emplois locaux et la prospérité économique. La mise en œuvre de programmes par des organisations techniques ou des organisations diverses, telles que les organisations de femmes autochtones, peut également garantir que l'aide parvienne directement à ces diverses communautés. Pour ce faire, le gouvernement du Canada doit administrer le financement par transferts directs et adaptés à chaque distinction afin que le financement respecte le système de gouvernance de chacune d'elles, ceci pour éviter la concurrence panautochtone pour le financement.

Le gouvernement du Canada fournit des fonds directement à chaque distinction autochtone par le biais de stratégies de logement élaborées conjointement, qui soutiennent le renforcement de la communauté indigène et l'autodétermination. Ce financement est utilisé pour répondre aux besoins de logement, y compris les réparations et les nouvelles constructions. Cependant, il existe une « prime verte » (par exemple, des coûts initiaux plus élevés associés à une construction ou à des rénovations plus performantes) et le financement actuel est encore limité par rapport aux besoins.

5.3 Il est nécessaire de rationaliser et d'adapter les programmes proposés par le gouvernement du Canada afin qu'ils soient accessibles aux partenaires autochtones.

Une demande commune à tous les critères est que les programmes du gouvernement du Canada soient conçus de manière à être plus accessibles aux partenaires autochtones.

Tableau 2 : Besoins des autochtones en matière de programmes mis en œuvre par le gouvernement du Canada

ÉTAPE D'UNE INITIATIVE	RÉTROACTION SUR LES BESOINS DES PARTENAIRES AUTOCHTONES
Phase de conception et d'élaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque des problèmes apparaissent et que des solutions sont envisagées, les partenaires autochtones demandent à être impliqués aux premières étapes afin que les besoins et les souhaits soient compris dès le départ et intégrés dans les autres étapes de la programmation. • Avant de commencer à concevoir une nouvelle initiative, il faut d'abord se demander si une initiative fédérale existante peut être complétée ou élargie. Les partenaires ont indiqué que le paysage des programmes fédéraux est déjà trop complexe et que l'ajout de nouveaux programmes ne fait qu'aggraver le problème. • Reconsidérer la conception d'une initiative afin qu'elle corresponde aux réalités actuelles des communautés autochtones. Il s'agit notamment de supprimer les délais d'acceptation de demandes, de couvrir 100 % des coûts du projet (y compris la planification et l'administration), de couvrir les coûts des différents types de mesures et de dépenses, de fournir un financement initial, d'éviter les processus concurrentiels, de garantir des avantages pour les entreprises autochtones locales et de rendre les critères d'éligibilité cohérents entre les initiatives. • Éviter d'utiliser des conditions rigides ou des accords de contribution qui peuvent imposer des restrictions aux participants. Permettre aux partenaires de cumuler différents financements publics pour couvrir leurs coûts. Avoir des délais globaux plus longs pour les accords. • Inclure des exclusions de financement autochtones fondées sur des critères qui permettent aux partenaires de recevoir facilement des fonds sans avoir à entrer en concurrence avec toutes les autres communautés autochtones et les organisations plus importantes (dont certaines ont plus de capacités que d'autres). • Viser la cohérence entre les applications, les processus et les exigences des rapports des initiatives. Envisager d'utiliser des manifestations d'intérêt courtes qui nécessitent moins de temps pour les remplir et qui permettent d'obtenir un retour d'information rapide sur les idées de projet. Offrir des conseils et des exemples de demandes et de rapports complétés. • Prévoir une période de révision pour évaluer le succès du programme avec les partenaires.
Phase de partenariat et de mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec des partenaires pour développer des relations à long terme plutôt que des événements ponctuels. • Lorsque vous engagez des partenaires, veillez à ce que l'objectif, la portée et les résultats de l'engagement soient clairs. • Faire preuve de souplesse en ce qui concerne les délais et les demandes pour la mobilisation, car les partenaires autochtones doivent souvent jongler avec de nombreuses priorités et les engagements des gouvernements. • En raison de la capacité limitée des partenaires autochtones à s'engager simultanément dans plusieurs initiatives fédérales, la mobilisation devrait être

ÉTAPE D'UNE INITIATIVE		RÉTROACTION SUR LES BESOINS DES PARTENAIRES AUTOCHTONES	
		canalisée par un mécanisme existant pour la mobilisation fédéral-autochtone existant, si possible. Nos collègues fédéraux ont réitéré avoir entendu cette préférence des partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Être bien préparé : examiner la rétroaction des partenaires sur des initiatives similaires antérieures afin d'éviter d'avoir les mêmes discussions à plusieurs reprises. • Offrir un soutien aux capacités (par exemple, un financement) aux partenaires en vous engageant avec eux. • Collaborer au niveau régional avec les détenteurs de droits, en particulier parce que tous les peuples autochtones ne sont pas représentés par des organisations nationales.
Mise en œuvre de programme		<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux demandeurs autochtones d'être flexibles avec leur financement lors de la mise en œuvre, par exemple en leur permettant de transférer des fonds entre les catégories d'actifs ou les années, en faisant des paiements anticipés et en autorisant les fonds à être dépensés pour la formation et d'autres outils d'accompagnement du projet. • Simplifier les accords de financement de manière à ce que des mécanismes de financement similaires soient utilisés et que des initiatives de financement multiples puissent être menées à bien dans le cadre d'une seule entente. • Mettre en place des mécanismes permettant aux partenaires autochtones d'entrer en contact avec le personnel du programme et d'obtenir un soutien pour l'élaboration de leurs demandes et la mise en œuvre du programme. • Améliorer les stratégies de sensibilisation pour s'assurer que les communautés sont informées des possibilités de participer aux programmes. Ceci inclut de partager l'information avec les relations établies dans les communautés, de faire de la publicité par l'intermédiaire des réseaux autochtones (par exemple, la radio communautaire locale, les publications, les bulletins d'information) et de contacter les centres d'amitié autochtones et d'autres prestataires de services de soutien. • Fournir du matériel et des services dans les langues autochtones. • Proposer des options de demande et de communication par courrier pour les demandeurs qui n'ont pas accès à l'Internet. 	
Système de gouvernance		<ul style="list-style-type: none"> • Inclure une représentation des différentes régions et distinctions dans les structures de gouvernance d'une initiative. • Envisager d'utiliser une structure de gouvernance fédérale-autochtone existante plutôt que d'en créer une nouvelle. Demander aux partenaires autochtones leur préférence. • Veiller à ce que les changements législatifs reflètent et respectent la DNUDPA. 	

Les programmes du gouvernement du Canada ont reçu des rétroactions selon lesquels le financement de la planification des projets et de l'exploitation et de la maintenance des bâtiments est nécessaire et essentiel. Les collègues fédéraux ont indiqué que les initiatives du gouvernement du Canada se concentrent généralement sur le soutien des coûts initiaux de construction et de rénovation, mais ne soutiennent pas les coûts de préplanification ou d'entretien permanent nécessaires pour recevoir le

financement du projet et maintenir le parc immobilier. Le financement des bâtiments écologiques devrait soutenir ces dépenses afin d'accroître la participation des autochtones et de promouvoir des avantages durables pour les communautés.

5.4 Il est nécessaire d'accroître les capacités locales, l'expertise, les services, l'économie et les possibilités de carrière à long terme dans le secteur des bâtiments écologiques.

RNCan a été informé de la nécessité de renforcer et de maintenir les capacités. C'est notamment le cas du personnel des administrations locales et des fournisseurs d'habitation. Les partenaires autochtones ont souligné la nécessité d'accroître la capacité suivantes :

- **gouvernements locaux, organisations et fournisseurs d'habitation et de bâtiments.** Cela comprend le nombre d'employés, les types de postes (par exemple, chercheurs, planificateurs de l'efficacité énergétique et de l'infrastructure, gestionnaires financiers ou de projets, développeurs et gestionnaires de programmes, navigateurs et applicateurs de programmes fédéraux), les compétences des employés et les possibilités de formation, ainsi que la capacité à établir des collaborations avec d'autres institutions autochtones.
- **L'industrie locale et les métiers spécialisés.** Il s'agit notamment des types d'entreprises locales, de leurs domaines de spécialisation (par exemple, compétences techniques, compétences en matière d'entretien et de maintenance, compétences en matière de gestion de projet), de l'équipement disponible pour effectuer les travaux, de l'expérience d'une entreprise et des possibilités de formation (par exemple, mesures d'efficacité énergétique, vérification énergétique des habitations, compréhension des processus d'approvisionnement) et de la disponibilité locale globale des entreprises ou des travailleurs.
- **Chercheurs locaux, anciens et gardiens du savoir.** Il s'agit du nombre et du type de personnes locales porteuses de connaissances et d'expertise, de programmes visant à soutenir, à impliquer les jeunes et à partager les apprentissages tirés des projets avec et entre les communautés où les projets ont été mis en œuvre.
- **Citoyens et habitants des immeubles.** Cela inclut des programmes d'éducation et de sensibilisation au changement climatique, à l'efficacité énergétique, à la culture numérique et financière, aux possibilités de financement et aux perspectives de carrière, ainsi que par une formation aux métiers de l'installation et de l'entretien des bâtiments écologiques. Les postes à long terme au sein des communautés, comme les chefs de projet et les promoteurs, devraient bénéficier d'un soutien continu, en plus de leur formation initiale. Il convient de soutenir les femmes, les jeunes et les personnes 2SLGBTQ+.

Les membres du conseil d'administration du RNM ont indiqué qu'il existe une possibilité de collaboration et de formation pour la construction de bâtiments à haut rendement énergétique, y compris par l'intermédiaire des établissements de formation métis. Les membres directeurs ont exprimé le souhait d'une collaboration avec le gouvernement du Canada (CanmetÉNERGIE) ou avec des partenaires spécialisés dans l'industrie des bâtiments écologiques. Ils ont également exprimé le besoin d'accroître leur capacité institutionnelle à co-exécuter des programmes et à dispenser des formations (par exemple, pour les rénovations énergétiques, les nouveaux projets de construction, les audits énergétiques et d'autres outils), ce qui va de pair avec leur objectif d'autodétermination des Métis et de leadership en matière de climat. Les partenaires des Premières Nations ont également souligné la nécessité pour les organismes de service de soutenir les gestionnaires de bâtiments locaux et les

citoyens avec des projets, de l'équipement et de la formation. Les régions inuites ont évoqué le renforcement des capacités de recherche locales, la mobilisation des jeunes et l'intégration des connaissances locales dans les initiatives.

La région de peuplement des Inuvialuit a déclaré qu'elle avait besoin d'un soutien stable et à long terme pour supporter leur capacité. Pour atteindre ses objectifs en matière de logement, la Société régionale inuvialuite (l'organisme régional chargé des revendications territoriales) a besoin d'une expertise interne pour élaborer des appels d'offres en vue de mettre en œuvre des programmes. Il faut prévoir des postes de personnel et une formation continue, ainsi que des possibilités pour les jeunes d'apprendre auprès d'experts internes. Actuellement, le financement est très temporaire et ne répond pas à leurs besoins¹².

Les représentants techniques et industriels autochtones ont suggéré de garantir le soutien au renforcement des capacités en veillant à ce que les budgets des projets financés par le gouvernement dans les communautés comprennent une allocation pour la formation et que les processus d'approvisionnement des projets soient plus avantageux pour les entreprises autochtones locales. Les méthodes de gestion de la construction sont un moyen d'y parvenir par l'approvisionnement. L'AFAC a suggéré que les marchés publics soient particulièrement ciblés sur les entreprises autochtones détenues par des femmes.

Indigenous Clean Energy, une organisation pancanadienne à but non lucratif, gère le programme Bringing it Home qui encourage les communautés à adopter un mode de vie énergétiquement sain. Leur programme se concentre sur la création d'un environnement favorable dans six domaines : gouvernance et leadership, gestion des actifs, entretien, compétences, conception et construction, et financement¹³.

Le rapport d'ICE fondé sur la mobilisation indique que les programmes de formation (par exemple les apprentissages, les stages, le mentorat) doivent être proposés au sein de la communauté et ne pas nécessiter de déplacements à l'extérieur pour être efficaces et conformes aux modes d'apprentissage autochtones. Les programmes de formation devraient inclure des aides globales pour couvrir les coûts tels que les frais de scolarité, les pertes de salaire, les frais de garde d'enfants et les frais de déplacement. Ce besoin d'une formation accessible et à long terme a été réitéré par l'AFAC. Les organisations qui financent la formation et le renforcement des capacités au niveau local doivent également être davantage soutenues afin d'être mieux équipées pour répondre à la demande de ce type de programmes. Les organisations qui visent à maintenir des répertoires en ligne des entreprises autochtones et des opportunités de projets pour lesquelles elles peuvent postuler ou soumissionner ont également besoin de plus de soutien pour le faire (par exemple, le Conseil canadien pour le commerce autochtone).

¹² Représentants régionaux d'Inuvialuit (11-13 janvier 2022). Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre de la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat.

¹³ ICE (2023). Bringing It Home: Enabling Energy Efficiency – Now and for Future Generations. <https://indigenouscleanenergy.com/our-programs/bringing-it-home/>

5.5 Il est nécessaire d’améliorer la sensibilisation et la communication concernant les initiatives fédérales.

RNCan a entendu de ses partenaires que le paysage des programmes du gouvernement du Canada peut être déroutant, notamment en ce qui concerne les points suivants : quel ministère fédéral offre quel programme et pourquoi; les différences dans les méthodes de prestation de financement (p. ex. accords de contribution ou accords de service); les applications avec des échéanciers différents; les différences dans les critères d’admissibilité entre les programmes; et plus encore. En raison des capacités limitées des gouvernements autochtones locaux et de leurs autres priorités ou concurrentes, les partenaires n’ont pas été en mesure de profiter des possibilités de financement du gouvernement fédéral.

Outre la nécessité de fournir des services de navigation et de simplifier les paysages des programmes, les partenaires ont exprimé le besoin d’améliorer la sensibilisation et la communication. L’APN a indiqué que les actions de sensibilisation devraient être menées par courrier et dans les langues autochtones locales. L’ITK a appuyé ce commentaire, indiquant que la capacité Internet dans le Nord est limitée et qu’il est nécessaire de partager l’information dans les langues locales. Le RMN a indiqué que les membres dirigeants ne connaissent souvent pas ce qui est disponible et qu’ils bénéficieraient de séances d’information personnalisées et d’un inventaire des programmes. D’autres organisations (ICE, AFAC et certains représentants techniques ou industriels) ont indiqué que la sensibilisation ne devrait pas se faire principalement en ligne, mais par le biais de méthodes utilisées par les communautés, comme la publicité sur les radios communautaires locales, les bulletins de nouvelles et les ateliers en personne, afin que ceux qui ont le plus besoin d’aide en soient informés et puissent y avoir accès.

Tableau 3 : Résumé des demandes spécifiques à la distinction

Distinction	PRIORITÉS	DEMANDES DE LA PART DE LA STRATÉGIE CANADIENNE POUR LES BÂTIMENTS VERTS
Inuit	<p>Répondre aux besoins essentiels en habitation et améliorer les conditions de logement dans l’ensemble du continuum</p> <p>Soutenir les infrastructures communautaires essentielles</p> <p>Promouvoir les énergies renouvelables et la souveraineté énergétique</p>	<p>Accès au financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un guichet unique pour le financement du gouvernement du Canada, ainsi que pour le financement autonome directement destiné aux Inuits. • Financer des initiatives visant à développer les technologies et projets de rénovation ou de construction neuve, même s’ils ne sont pas tout à fait nets zéro en incluant l’entretien. • Améliorer l’accès au financement pour les projets d’infrastructure (par exemple, supprimer les exigences de proposition complexe), y compris l’accès aux prêts pour la transition sans pétrole et l’amélioration écoénergétique. • Améliorer le financement des infrastructures communautaires et sociales pour les services essentiels dans l’Inuit Nunangat, tels que les systèmes d’approvisionnement en eau et d’évacuation des eaux usées, l’amélioration des réseaux routiers et les cuisines communautaires. <p>Formation et développement des capacités de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec l’EDSC pour financer des initiatives locales pour la formation professionnelle et de compétences. En particulier pour former des experts techniques locaux à l’installation et à l’exploitation d’équipements, ainsi

Distinction	PRIORITÉS	DEMANDES DE LA PART DE LA STRATÉGIE CANADIENNE POUR LES BÂTIMENTS VERTS
	Faire progresser la résilience et l'adaptation au climat grâce aux connaissances des Inuits	<p>qu'à la construction, à la modernisation, à l'entretien et à la réparation de bâtiments (y compris les habitations).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'éducation et la participation du public et des jeunes aux changements climatiques. <p>Recherche, connaissances et outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter et soutenir la recherche et le développement, les connaissances et le partage de données dirigés par les Inuits, afin de faciliter l'adoption de mesures d'efficacité énergétique par chacune des personnes et des organisations. Contribuer à combler les lacunes en matière d'expertise technique, par exemple en permettant à RNCAN de partager et développer des outils décisionnels afin d'aider les Inuits à choisir les technologies. Les Inuits devraient être propriétaires de toutes les données qu'ils fournissent. • Intégrer le savoir inuit à tous les niveaux de la planification stratégique et de la mise en œuvre. • Soutenir l'amélioration des outils destinés aux communautés nordiques, tels que des codes de bâtiment adaptés au climat nordique (en consultation avec les Inuits). • Soutenir les ITK et les régions inuites dans leur stratégie énergétique nationale, leur planification énergétique régionale et leurs stratégies de lutte contre le changement climatique. <p>Inclusion et accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engager avec les organisations représentant les femmes, les filles et les personnes inuites de sexe différent pour s'assurer que les initiatives tiennent compte de leurs expériences et de leurs considérations. • Rendre l'information disponible en inuktitut et hors-ligne. <p>Considérations intersectorielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que tout soutien ou toute action de RNCAN respecte et appuie les droits des Inuits à l'autodétermination et à la participation aux décisions qui les concernent, ainsi que la distinction de l'Inuit Nunangat en tant que région unique, conformément à la politique relative à l'Inuit Nunangat et aux principes de codéveloppement entre les Inuits et la Couronne. • S'efforcer de mieux comprendre les réalités de l'Inuit Nunangat (et en tenir compte dans des programmes tels que la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes, les politiques et les codes) et se concentrer sur l'amélioration des conditions de vie (par exemple, en réduisant le coût de la vie). • Travailler à l'établissement de relations avec les organisations et les instances inuites.
Métis	Améliorer les conditions de vie, y compris l'efficacité énergétique	<p>Soutenir les initiatives dirigées par les Métis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter la gouvernance interne existante, les connaissances et les programmes et services efficaces fournis par les Métis. • Fournir un financement direct, fondé sur les distinctions de cette nation, pour soutenir et habiliter l'élaboration et la mise en œuvre par les Métis de

Distinction	PRIORITÉS	DEMANDES DE LA PART DE LA STRATÉGIE CANADIENNE POUR LES BÂTIMENTS VERTS
	<p>Droit à l'autodétermination par le renforcement des capacités</p> <p>Faire progresser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique</p>	<p>programmes qui favorisent les bâtiments écologiques et réduisent les GES, la consommation d'énergie et les coûts au sein de la Nation métisse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la création d'un organisme de recherche au sein de la nation métisse sur le changement climatique. • Débloquer l'accès aux capitaux pour les sociétés de capitaux métisses dans chaque région, qui peuvent accorder des prêts aux entreprises pour qu'elles procèdent à des rénovations. • Soutenir un changement dans la façon dont les Métis alimentent leurs maisons, notamment en appliquant des normes d'efficacité énergétique plus élevées pour les maisons. <p>Formation et développement des capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître les possibilités de formation et de carrière et l'éducation pour encourager le changement social (dans le domaine du changement climatique, des métiers, de la gestion, de la coordination, de l'installation), y compris pour le personnel du gouvernement et les citoyens métis et pour développer les capacités techniques régionales. • Travailler avec EDSC afin de fournir ce financement pour le développement des compétences. • Augmenter la capacité des institutions métisses à atteindre les objectifs en matière de bâtiments écologiques (p. ex. effectuer des vérifications de la consommation d'énergie et des rénovations de logements multiples) et à présenter des demandes aux programmes fédéraux. <p>Collaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir des discussions préliminaires pour favoriser l'élaboration conjointe de nouvelles initiatives, la modification des programmes fédéraux, l'établissement de relations et l'apprentissage entre les institutions métisses, la Nation métisse et le gouvernement du Canada. • Discuter des liens entre la future stratégie nationale des Métis sur le changement climatique et la SCBV. <p>Autres actions fédérales demandées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un inventaire des programmes fédéraux pour les bâtiments écologiques. • Si possible, visitez les gouvernements régionaux en personne pour présenter les programmes et les plans de mise en œuvre ciblés. • Partager toute information ou donnée fédérale susceptible d'aider les Métis à prendre des décisions et réaliser des projets. • Veiller à ce que les politiques fédérales d'approvisionnement dans l'économie verte puissent bénéficier aux entreprises métisses (par exemple, en développant des répertoires régionaux d'entreprises en ligne et en augmentant le nombre de fournisseurs exclusifs aux entreprises métisses). • Veiller à ce que les programmes ne soient pas contraignants en ce qui concerne les types spécifiques de technologies ou de matériaux de construction à utiliser pour atteindre la consommation nette zéro. Rendre les programmes accessibles et ne pas alourdir les charges administratives pour les sociétés de logement et les gouvernements à faible capacité.

Distinction	PRIORITÉS	DEMANDES DE LA PART DE LA STRATÉGIE CANADIENNE POUR LES BÂTIMENTS VERTS
		<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la SCBV soit rédigée dans un langage simple pour que les personnes non spécialisées comprennent leur rôle dans la transition. <p>Inclusion et accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les infrastructures sociales et communautaires complémentaires nécessaires. • Collaborer avec les organisations représentant les femmes, les filles et les personnes métisses de sexe différent pour veiller à ce que les initiatives tiennent compte de leurs expériences et de leurs considérations.
Premières Nations	<p>Améliorer les conditions de logement et combler le déficit d'infrastructures</p> <p>Faire avancer les priorités climatiques</p> <p>Adopter une approche holistique et sexospécifique fondée sur les droits pour relever les défis</p>	<p>Programmation fédérale pour les bâtiments écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des fonds supplémentaires pour soutenir les bâtiments des Premières Nations et les objectifs de consommation nette zéro. Offrir un financement à long terme, stable et prévisible et inclure un soutien au fonctionnement et à l'entretien. • Co-développer la programmation future, y compris les modifications des programmes existants. • Simplifier la programmation fédérale. Il pourrait s'agir d'un mécanisme de financement unifié entre les ministères du gouvernement du Canada ou d'une ressource unique pour tous les programmes d'efficacité énergétique liés aux bâtiments, où les différents programmes fédéraux pourraient être recherchés et harmonisés. • Dans ces programmes, prévoir un financement spécifique pour les Premières Nations afin de garantir la disponibilité des fonds. <p>Développer les capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les carrières et les apprentissages des autochtones dans le secteur des bâtiments écologiques par le biais de formations et d'offre d'emplois locaux. • Accroître le soutien au développement des capacités des Premières Nations, notamment pour préparer, coordonner et soumettre des propositions de financement. <p>Inclusion et accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des infrastructures sociales et communautaires complémentaires nécessaires, comme l'accès à Internet. • S'engager avec les organisations représentant les femmes, les filles et les personnes de sexe différent des Premières Nations pour s'assurer que les initiatives tiennent compte de leurs expériences, de leurs connaissances et de leur expertise.

6.0 Prochaines étapes pour La mobilisation des populations autochtones

RNCan prévoit de s'adresser à d'autres organisations autochtones et de maintenir les relations avec les partenaires autochtones déjà engagés, afin de soutenir l'évolution de la stratégie. Ce rapport résume ce que nous avons entendu *jusqu'à* présent de la part de ces partenaires. Au fur et à mesure que la

stratégie se développe et que les engagements avec les partenaires se poursuivent, RNCan s'attend à recevoir de nouvelles contributions et de nouveaux points de vue. Il affinera continuellement ce rapport.

Pour poursuivre ces relations, RNCan s'engage à :

- Poursuivre les discussions, l'établissement de relations et la collaboration à long terme avec les organisations autochtones nationales et leurs membres régionaux par le biais de leur(s) mécanisme(s) préféré(s);
- Prendre contact avec d'autres partenaires autochtones avec lesquels nous ne nous sommes pas encore entretenus, comme les détenteurs de traités autonomes et modernes et d'autres organisations diverses; et
- Lancer la stratégie initiale, qui comprend les mesures visant à répondre aux priorités, aux opportunités et aux besoins exprimés dans le présent rapport.

RNCan continue également de collaborer avec d'autres partenaires, notamment les provinces et les territoires, d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi que des intervenants de l'industrie du secteur des bâtiments. Les rétroactions reçues de toutes les parties alimenteront les discussions futures et l'élaboration de la Stratégie canadienne pour des bâtiments verts.

De nombreux thèmes identifiés par les partenaires autochtones soulignent la nécessité d'adopter de meilleures approches de partenariat afin d'accroître la disponibilité des financements pour les priorités déterminées par les autochtones, de rationaliser les processus fédéraux, de combler les lacunes de financement et de renforcer le rôle des peuples autochtones dans la prise de décision. Comme cela a été démontré tout au long de l'engagement, les peuples autochtones connaissent bien le climat et proposent des solutions qui répondent aux effets du changement climatique sur les infrastructures, en intégrant la résilience climatique. Nous reconnaissons que le leadership autochtone en matière de climat implique d'investir dans l'action des peuples et des communautés autochtones, de soutenir des solutions dirigées et mises en œuvre par les autochtones, de doter les peuples autochtones de ressources équitables et d'assurer un accès approprié au financement pour mettre en œuvre une action climatique autodéterminée.

Dans le budget 2022, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 29,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de l'exercice 2022-23, pour codévelopper un programme de leadership autochtone en matière de climat qui favorise une action autodéterminée pour répondre aux priorités de ces peuples en matière de climat. Les conversations en cours dans le cadre de l'engagement de RNCan contribueront à éclairer les recommandations fondées sur les particularités présentées dans le cadre de cet agenda, y compris la manière de simplifier les programmes climatiques fédéraux, d'impliquer de manière significative les peuples autochtones dans la prise de décision liée au climat et de soutenir les priorités et les stratégies climatiques autodéterminées des peuples autochtones.

Le gouvernement du Canada souhaite remercier tous les participants à cet engagement pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à fournir leurs rétroactions. Ce travail ne peut se faire que par la collaboration, la communication, le partage des données, une analyse rigoureuse et un cadre politique clair pour aider à déterminer la feuille de route de la décarbonisation du secteur des bâtiments. Collectivement, vos réponses sont inestimables pour aider RNCan et d'autres responsables

gouvernementaux à comprendre et à définir les défis et les possibilités qui se présentent sur la voie de bâtiments sains, abordables et respectueux du climat.

Annexe A : Organisations contactées par RNCan qui jouent un rôle dans les secteurs du logement, des bâtiments et de l'infrastructure autochtones ou dans des secteurs techniques connexes

Nom de l'organisation, de l'association ou de l'expert :

- Aboriginal Housing Management Association
- AFOA (Association des agents financiers autochtones) Canada
- Apeetogosan (Métis) Development Inc.
- Cambium Indigenous Professional Services (services-conseils autochtones)
- Essa-Stratos
- First Nations Major Projects Coalition
- First Nations Technical Services Advisory Group Inc.
- First Nations Technical Services Advisory Group Inc.
- First Nations Technology Council
- Indigenous Technical Services Cooperative
- L'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations
- L'Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations
- L'entreprise sociale Indigenous Clean Energy (ICE)
- L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
- L'Institut des infrastructures des Premières Nations
- L'Institut Pembina
- L'Institut royal d'architecture du Canada
- L'Organisation nationale des gestionnaires des terres autochtones
- Le Centre autochtone de ressources environnementales
- Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 2018.
- Le Congrès des Peuples Autochtones
- Manitoba Uske
- Métis Capital/Urban Housing Corporation
- Métis Economic Development Fund
- Métis Financial Corporation of British Columbia
- Métis Urban Housing Association of Saskatchewan
- Métis Voyageur Development Fund Inc.
- NCC Development Limited
- Northwest Territories & Nunavut Construction Association
- Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists
- Nuqsana Inc.
- Ontario Aboriginal Housing Services
- SaskMétis Economic Development Corporation
- Société des services techniques des Premières Nations de l'Ontario

Annexe B : Liste des initiatives ou des équipes du gouvernement canadien contactées par RNCan

Nom de l'initiative ou de l'équipe et département :

1. Relations Premières Nations-Couronne et la Stratégie de logement des Premières Nations (Services aux Autochtones Canada, SAC)
2. Comblent le déficit critique d'infrastructure d'ici 2030 (SAC)
3. Le Leadership autochtone en matière de climat (dirigé par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, RCAANC)
4. Relations Nation Métis-Couronne et l'Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse (RCAANC)
5. Relations Inuit-Couronne et la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat (RCAANC)
6. Traités modernes sur l'autonomie gouvernementale (RCAANC)
7. Relations externes et autochtones (RCAANC)
8. Le Programme canadien pour des logements abordables plus verts (Société canadienne d'hypothèques et de logement; SCHL)
9. Le Programme canadien pour des logements abordables plus verts (SCHL)
10. La stratégie pour le Logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique (SCHL)
11. Indigenous relations team (SCHL)
12. Le Fonds de leadership autochtone provenant du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (Environnement et Changement climatique Canada, ECCC)
13. Division de la recherche sur le climat (ECCC)
14. Les tables bilatérales sur la croissance propre et les changements climatiques entre le gouvernement du Canada et les autochtones (ECCC)
15. Bâtiments communautaires verts et inclusifs (Infrastructure Canada, INFC)
16. Équipe chargée des affaires autochtones (INFC)
17. Évaluation nationale des infrastructures du Canada (INFC)
18. Subvention canadienne pour des maisons plus vertes (Ressources naturelles Canada, RNCan)
19. Wah-ila-toos (RNCan)
20. Le Plan pour des emplois durables (RNCan)
21. Projet de plantation de 2 milliards d'arbres (RNCan)
22. Tables régionales sur l'énergie et les ressources (RNCan)
23. Secteur Nòkwewashk (RNCan)